

## DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

## Séance du 13 Mars 2018

Délibération n° 18- 2018 relative au compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2017.

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,

VU l'article R719-201 du code de l'éducation,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2017.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la fondation sont joints à la présente délibération.

## Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

## Décompte des suffrages

Votants 31 Pour 27 Contre 0 Abstentions	4
---	---

Délibération adoptée

Visa du Présiden

uillaume GELLY

Document en annexe au présent extrait : Compte financier Fondation

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2017